

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 5 avril 2023

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Patrick Langenfeld**

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

RAPPEL – RÉUNION DES CLUBS D4 ET 5

La Commission de la Pratique Sportive souhaite recueillir le ressenti des clubs concernant le championnat D4 et 5 pour réfléchir sur la saison prochaine.

A cet effet, les clubs évoluant dans cette compétition sont invités à assister à une réunion le **lundi 17 avril 2023 à 18h30** à la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs sont priés de confirmer par mail leur présence avant le lundi 10 avril 2023 au service compétitions.

COUPES DE L'HÉRAULT ET CHALLENGE MAURICE MARTIN

Le tirage au sort des demi-finales de Coupes de l'Hérault Seniors, Challenge Maurice Martin du 23 avril 2023 et Coupe de l'Hérault Vétérans du 21 avril 2023 qui s'est déroulé le lundi 3 avril 2023 à 18h30 dans l'atrium de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier, et en facebook live, en présence de :

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football

M. Jean-Louis Denizot et Mazouz Belgharbi, Vice-Présidents

M. Joseph Cardoville, Secrétaire Général

M^{me} Meriem Ferhat, MM. Khalid Fekraoui et Guy Michelier, membre du Comité de Direction

M. Bernard Guiraudou, membre de la Section Seniors

M^{me} Evelyne Malafosse, Hérault Sport

M^{me} Nathalie Hardouin, Midi Libre

MM. Jean-Philippe Bacou et Thibault Quadruppani, permanents du District

Les clubs ARCEAUX MONTPELLIER, ST. BALARUCOIS, POINTE COURTE A.C. SETE , ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER, A.S VALERGUOISE, O. LA PEYRADE F.C., LA CLERMONTAISE, A.S. ATLAS PAILLADE, AV.S. FRONTIGNAN A.C. et ETOILE SPORTIVE PAULHANAISE

a donné lieu aux rencontres suivantes :

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Les matchs se dérouleront à 15h sur le terrain du club premier tiré au sort, avec prolongations et épreuve des tirs au but si nécessaire :

**M. ATLAS PAILLADE 1/FRONTIGNAN AS 1
PAULHAN ES 1/CLERMONTAISE 1**

CHALLENGE MAURICE MARTIN

Les matchs se dérouleront à 15h sur le terrain du club premier tiré au sort, avec prolongations et épreuve des tirs au but si nécessaire :

SAUVIAN FC 1/LA PEYRADE OL 2
VALERGUES AS 1/ST CLEMENT MONT 3

COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS

Les matchs se dérouleront sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but si nécessaire :

S. POINTE COURTE 4/BALARUC STADE 3
S. POINTE COURTE 3/M. ARCEAUX 3

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

PAULHAN ES 1/CLERMONTAISE 1

Du 23 avril 2023

Est reportée au 29 avril 2023

(Match de championnat R1- Accord des clubs)

M. ATLAS PAILLADE 1/FRONTIGNAN AS 1

Du 23 avril 2023

Est reportée au 30 avril 2023

(Match de championnat R1)

D1

ST THIBERY SC 1/CASTELNAU CRES FC 2

Du 9 avril 2023

Est avancée au 8 avril 2023

(Accord des clubs)

CORNEILHAN LIGNAN 1/PAULHAN ES 1

Du 23 avril 2023

Est avancée au 22 avril 2023

(Accord des clubs)

D3

⚽ Poule A

ST GELY FESC 2/VALERGUES AS 1

Du 23 avril 2023

Est reportée au 30 avril 2023, journée de rattrapage au calendrier général

(Challenge Maurice Martin)

⚽ Poule B

ST ANDRE SANGONIS OL 2/ST CLEMENT MONT 3

Du 23 avril 2023

Est reportée au 30 avril 2023, journée de rattrapage au calendrier général

(Challenge Maurice Martin)

ST CLEMENT MONT 3/MONTPEYROUX FC 1

Du 9 avril 2023

Est reportée au 26 avril 2023

(Accord des clubs)

⚽ Poule C

LA PEYRADE OL 2/ROC SOCIAL SETE 1

Du 23 avril 2023

Est reportée au 7 mai 2023, journée de rattrapage au calendrier général

(Challenge Maurice Martin)

VÉTÉRANS

⚽ Poule D

CŒUR HERAULT ES 4/NEZIGNAN ES 2

Du 14 avril 2023

Est avancée au 7 avril 2023

(Accord des clubs)

CLERMONTAISE 3/LAMALOU FC 3

Du 7 avril 2023

Est reportée au 21 avril 2023

(Accord des clubs)

INFORMATION AUX CLUBS

S. POINTE COURTE 4/SAUVIAN FC 2

50856.2 - Vétérans (C) du 31 mars 2023

La Commission transmet le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

FORFAITS

S. POINTE COURTE 2

56111.2 - D4 Et 5 (D) du 2 avril 2023

À ST MARTIN LONDRES US 1

Courriel du 31 mars 2023

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 183 €

Indemnité kilométrique

61 Kms X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

AS CROIX D'ARGENT 1

56068.2 - D4 Et 5 (A) du 2 avril 2023

Contre LUNEL GC 2

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe LUNEL GC 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe AS CROIX D'ARGENT 1 avec amende de 80 € (40 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe LUNEL GC 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 96 €

Indemnité kilométrique

32 Kms X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club ASSOCIATION SPORTIVE CROIX D'ARGENT.

THONGUE ET LIBRON FC 2

56128.2 - D4 Et 5 (E) du 2 avril 2023

À VILL. BEZIERS FC 2

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe VILL. BEZIERS FC 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe THONGUE ET LIBRON FC 2 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe VILL. BEZIERS FC 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 57 €

Indemnité kilométrique

19 Kms X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club F.C. THONGUE ET LIBRON.

OL MARAUSSAN BITER 3

50986.2 - Vétérans (E) du 31 mars 2023

À PUIMISSON LIEURAN 2

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe PUIMISSON LIEURAN 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe OL MARAUSSAN BITER 3 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe PUIMISSON LIEURAN 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 45 €

Indemnité kilométrique

15 Kms X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAIS

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

BESSAN AS 3

50849.2 - Vétérans (C) du 24 mars 2023

Amende : 2^{ème} HD* : 50 € (cf. JO N° 29)

(Cachet de la Poste du 31 mars 2023)

SAUVIAN FC 2

50850.2 - Vétérans (C) du 24 mars 2023

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Cachet de la Poste du 3 avril 2023)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

MIREVAL AS 3

51035.2 - Vétérans (A) du 31 mars 2023

VALERGUES AS 3

51036.2 - Vétérans (A) du 31 mars 2023

SUD HERAULT FO 4

50987.2 - Vétérans (E) du 31 mars 2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 19 avril 2023**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – DÉCISION

BEZIERS A. S. 3/ST THIBERY SC 4

50983.2 - Vétérans (E) du 26 mars 2023

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N° 32 du 31 mars 2023,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité - 1 (moins un) point avec amende de 50 € à l'équipe BEZIERS A. S. 3 pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST THIBERY SC 4 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 19 avril 2023

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou